



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES CULTURELLES
HAUTS-DE-FRANCE**

**Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine
du Pas-de-Calais**

Dossier suivi par : TUDOR Andreea

Objet : Dossier papier Hors AU - AUTORISATION PREALABLE D'ENSEIGNE

Numéro : AP 062498 26 00039 U6201

Adresse du projet : 156 ROUTE DE BETHUNE LENS

Déposé en mairie le : 08/07/2026

Reçu au service le : 16/07/2026

Nature des travaux: 15023 Enseignes

Demandeur :

SARL BOUCHERIE DE LENS

représenté(e) par Monsieur ZAKIR
BRAHIM

156 ROUTE DE BETHUNE
62300 LENS

Cet immeuble n'est pas situé en (co)visibilité avec un monument historique. Par conséquent, ce projet n'est pas soumis à l'accord de l'architecte des Bâtiments de France.

Cependant, ce projet appelle des recommandations ou des observations au titre du respect de l'intérêt public attaché au patrimoine, à l'architecture, au paysage naturel ou urbain, à la qualité des constructions et à leur insertion harmonieuse dans le milieu environnant :

Considérant que ce projet est situé dans la Zone tampon définie autour du Bien 'Bassin minier du Nord - Pas de Calais' inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco, dont la valeur doit être préservée sous peine de porter atteinte à l'intérêt et la qualité des lieux,

Conformément aux dispositions de l'article L612-1 du code du patrimoine,

Ce projet d'enseigne est, par sa taille et ses teintes prégnantes (noir et rouge), de nature à porter atteinte au caractère de ce front bâti de façades anciennes en brique et à l'intérêt de la zone tampon, l'architecte des Bâtiments de France n'est pas favorable à ce projet.

Un nouveau projet respectant les observations suivantes pourrait être étudié :

- La hauteur du bandeau doit être réduite afin que sa partie supérieure ne dépasse pas la moitié de l'allège du 1er étage (distance entre le linteau RDC et l'appui du R+1).
- Les lettres doivent être disposées sur une seule ligne, le bandeau étant suffisamment grand.
- Les teintes de fort contraste comme le noir ou gris anthracite associé au blanc ou aux couleurs primaires vives, qui banalisent et dénaturent les quartiers urbains anciens, sont proscrits. L'enseigne doit être en accord avec les teintes chaudes et douces du bâti ancien. Le bandeau support peut être de teinte colorée (par exemple RAL 3005, 3007, 3009) avec des lettres de teinte claire (par exemple RAL 1013, 1015, 9001, 9002), ou bien un bandeau de teinte claire neutre (RAL 7044, 7038, 1013) peut être associé à des lettres rouges (RAL 3003, 3011, 3013, 3016 etc.).
- La peinture du soubassement en rouge est proscrite. Le soubassement doit être gris moyen comme traditionnellement.

Nota L'ensemble des bandeaux des enseignes de ce front bâti devraient être réduits en hauteur et alignés.

Fait à Arras



Signé électroniquement par
Andreea TUDOR
Le 09/08/2026 à 16:57



Architecte des Bâtiments de France
Madame Andreea TUDOR

Cet avis ne constitue pas une décision définitive sur le dossier. Cette décision sera prise par l'autorité compétente chargée de délivrer les autorisations de travaux. Par conséquent, le demandeur ne peut pas débiter les travaux à la réception de cet avis.

ANNEXE :

Église du Millénium situé à 62498|Lens|rue du Père Joseph Puchala.

Grands bureaux situé à 62498|Lens|2 route de la Bassée. Avenue Elie Reumaux..

Monument aux morts de la compagnie des mines de Lens situé à 62498|Lens|Route de Béthune. avenue de la Fosse 12..